

## Compte rendu de séance

Séance du 12 Juillet 2017

L' an 2017 et le 12 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
CLOUET Nathalie Maire

**Présents** : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, HURTEAU Sabrina, JACQUEMIN Marie, MASSET Geneviève, POTTIER Soazig, MM : BESNIER Laurent, DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, LOUAISIL Pascal, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COCONNIER Sonia à M. ROBERT Elie, MADDALIN Christine à M. DAHIOT Daniel, MOREL Patricia à Mme MASSET Geneviève, MM : HERVOUIN Jean-Jacques à M. GLINCHE Eric, POTTIER Christian à Mme CLOUET Nathalie

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 06/07/2017

**Date d'affichage** : 06/07/2017

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine  
le : 13/07/2017

et publication ou notification  
du : 13/07/2017

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GILBERT Loïc

### **Ordre du jour**

- 17-058 - Réhabilitation de l'ancienne mairie et de l'ancienne école - marchés - avenant
- 17-059 - Devis divers
- 17-060 - FGDON - versement pour le piégeage
- 17-061 - Décisions Modificatives n°1
- 17-062 - Cantine TAP Garderie - paiement - nouveau mode de fonctionnement

**17-058 - Réhabilitation de l'ancienne mairie et de l'ancienne école - marchés - avenant**

Vu la délibération n°16-106 du Conseil Municipal réuni le 29 novembre 2016 autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;  
Considérant que certains travaux complémentaires doivent être réalisés: reprise du mur

Lot	entreprise	Marché en € HT	Avenant n°1 en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
3 Maçonnerie - Gros oeuvre	Atelier de la Pierre	120 699,87	14 403,64	135 103,51

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cet avenant ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**17-059 - Devis divers**

Le Conseil Municipal

APPROUVE les devis suivants (à payer en investissement) :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
Ancien garage rue du Dr Lebreton - diagnostic amiante et plomb avant travaux	Qualiconsult	<b>1 608,00 € TTC</b>
Ancien garage rue du Dr Lebreton- désamiantage	A2D	<b>17 835,00 € TTC</b>
Ancienne Poste - désamiantage	Global Dépollution	<b>43 800,00 € TTC</b>
4 chaises - 1 meuble bas	Top Office	<b>567,26 € TTC</b>

Viabilisation parcelle rue du Champ de l'Ecottay Branchements eaux usées, eaux pluviales et téléphone	Plançon - Bariat	<b>1 440,00 € TTC</b>
Viabilisation parcelle rue du Champ de l'Ecottay Raccordement électrique	ERDF	<b>1 046,45 € TTC</b>
Viabilisation parcelle rue du Champ de l'Ecottay Branchement eau potable	Véolia	<b>2 201,16 € TTC</b>
Ancienne mairie- ancienne école Travaux de cablage téléphonique	Orange	<b>1 008,00 € TTC</b>

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 2)

#### **17-060 - FGDON - versement pour le piégeage**

Vu la délibération n°17-050 du 11 mai 2017 autorisant Madame le Maire à signer la convention multi-services avec la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON) d'Ille-et-Vilaine,

Vu la possibilité offerte par cette convention de faire transiter toute aide financière attribuée par la commune à destination de bénévoles agissant dans le cadre de missions d'intérêt collectif,

Le Conseil Municipal

DECIDE de verser à la FGDON une somme forfaitaire de 2 910 € (frais de déplacement inclus) pour l'année 2016 qui sera intégralement reversée aux piégeurs pour 635 animaux tués.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **17-061 - Décisions Modificatives n°1**

Vu la délibération n°17-025 du 30 mars 2017 approuvant le Budget Primitif 2016 (budget principal) ;

Vu l'avis de la commission « finances » ;

Considérant la nécessité de procéder aux virements de crédits tels que figurant dans le tableau

ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations comptables et financières du projet d'aménagement d'une plateforme multimodale;

Le Conseil Municipal

DECIDE de créer une nouvelle opération 45 pour les dépenses et recettes liées au projet d'aménagement d'une plateforme multimodale rue du Dr Lebreton,  
VOTE les décisions modificatives n°1 suivantes :

Budget principal	
article 2312-45	+ 200 000 €
article 2111-54	- 60 000 €
article 2313-27	-140 000 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

<b>17-062 - Cantine TAP Garderie - paiement - nouveau mode de fonctionnement</b>
--

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE, à compter de la rentrée scolaire 2017, de supprimer la facturation mensuelle et d'instaurer un paiement mensualisé des factures de la cantine, de la garderie et des TAP par prélèvement automatique suivant un forfait choisi par les familles en début d'année scolaire. Le premier prélèvement aura lieu en octobre. Des régularisations seront effectuées en décembre, avril et juillet.

A la majorité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 3)

Séance levée à 21 heures 50 minutes